

Image not found or type unknown



Appel Prestation compensatoire

Par **claudine125**, le **18/06/2015** à **14:16**

Bonjour,

Mon divorce va être prononcé en fin d'année certainement au profit de mon mari que se passe-t-il si mon mari conteste le montant de la prestation compensatoire et qu'il fait appel? doit-il me verser une partie de cet argent en attendant de nouveau le jugement ou bien doit-il continuer à me verser la pension alimentaire actuellement je ne travaille pas et n'ai autre revenu que la pension alimentaire !

Merci